



Eure-et-Loir

Commune d'ARCISSES

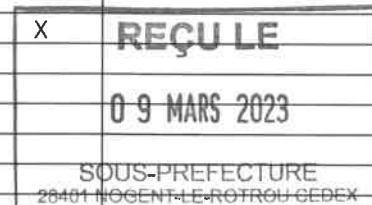
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 FEVRIER 2023

Date de transmission de la convocation 21 février 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept du mois de février, le Conseil Municipal d'ARCISSES dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni à 19h30, sous la présidence de Stéphane COURPOTIN - Maire d'ARCISSES.

Nom Prénom	Fonction	Membres présents	Membres absents excusés	Procuration à :
COURPOTIN Stéphane	Maire d'ARCISSES et Maire délégué de Margon	X		
TRIVERIO Valérie	1 ^{er} adjoint	X		
BOTINEAU William	2 ^{ème} adjoint	X		
VEDIE Edwige	3 ^{ème} adjoint	X		
ENEAULT Hervé	4 ^{ème} adjoint	A compter de 20 h 10	X	JOLY Jimmy (de 19h30 à 20h10)
GAUTHIER Nicole	5 ^{ème} adjoint	X		
CARLIER Thierry	6 ^{ème} adjoint	X		
RUHLMANN Philippe	Conseiller Municipal	X		
VAUDRON Francis	Maire délégué Coudreceau	X		
BOBAULT Bruno	Conseiller Municipal	X		
LETANG Didier	Conseiller Municipal	X		
DENORMANDIE Christelle	Conseillère Municipale	X		
DEHARBE James	Conseiller Municipal		X	
DREUX Hervé	Conseiller Municipal	X		
CHERON Sylvie	Conseillère Municipale	X		
DE KONINCK Francis	Maire délégué Brunelles	X		
JOLY Jimmy	Conseiller Municipal	X		
LE BAIL Nadège	Conseillère Municipale	X		
DAVEAU Angélique	Conseillère Municipale	X		
HOCHEDÉ Véronique	Conseillère Municipale	X		
VAUDRON Aline	Conseillère Municipale	X		
HAYE GANET Mégane	Conseillère Municipale		X	CARLIER Thierry
BARBAZ Marie	Conseillère Municipale		X	GAUTHIER Nicole



Le quorum étant atteint, le Président de séance a déclaré la séance ouverte.

Edwige VEDIE a été nommée secrétaire de séance.

CONVENTION BASEL POUR MISE A DISPOSITION DE VEHICULES (Délibération 12-27/02/2023)

Stéphane COURPOTIN informe le Conseil Municipal que le Syndicat Intercommunal de l'Aménagement de la Base de Loisirs de la Vallée de l'Huisne (BASEL) met occasionnellement à disposition de la commune d'Arcisses deux véhicules pour l'entretien des espaces verts :

- Tracteur de marque John Deere 5075 E – énergie Diesel – immatriculé FR-513-CY (2 places)
- Tracteur de marque John Deere 269 – énergie Diesel – immatriculé 9509 TY 28 (1 place)

Stéphane COURPOTIN informe qu'il est nécessaire de formaliser cette mise à disposition par une convention avec le BASEL.

Valérie TRIVERIO propose de faire également une convention avec le BASEL lorsque ce dernier utilise occasionnellement du matériel de la commune.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Donne tous pouvoirs au Maire pour signer les différentes conventions à intervenir avec le BASEL pour la mise à disposition de matériel ;

Autorise le Maire à souscrire un contrat d'assurance relatif à cet accord.

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Maire : Stéphane COURPOTIN

Pour le maire empêché
V. TRIVÉRIO Adjointe



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 9/3/2023 et de la publication le 9/03/2023

Fait à ARCISSES, le 9/03/2023

Le Maire : Stéphane COURPOTIN.

Pour le maire empêché
V. TRIVÉRIO Adjointe



REÇU LE

09 MARS 2023

SOUS-PREFECTURE
28401 NOGENT-LE-ROTROU CEDEX